



## CONCOURS PHOTOS

### Règlement et Bulletin de participation

Dans le cadre du 40<sup>ème</sup> anniversaire de Montagne Évasion, un concours photos doté de prix est ouvert aux adhérents.

#### Règlement :

1) Le concours comporte deux thèmes : “Paysage de Montagne” et “Insolite en Montagne”.

2) Saisons : toutes saisons

3) Format :

Tirages papier 15 x 20 cm, 15 x 21 cm ou 13 x 18 mat ou brillant, sans marge.

4 photos maximum par thème.

4) Date de clôture des envois : **le 5 mai 2023.**

Vous devez nommer vos photos, au dos, comme suit : un n°(1,2,3 4), l'initiale du thème, **P** (pour paysage) ou **I** (pour insolite) + l'initiale de votre prénom + votre nom.

*Ex : 2 I Y Dupont = 2 (n° de la photo) + I (pour Insolite) + Y (pour Yves) + Dupont*

- **les accompagner d'un message contenant un minimum de descriptif.** Ex : “photographie prise dans le massif de Belledonne à tel endroit, telle saison. Forme étrange d'une racine de conifère”.

Les photos, accompagnées du formulaire ci-dessous, que vous aurez complété, sont à envoyer à l'adresse suivante: Montagne Évasion – 3 rue de la Liberté – 38130 Echirolles ou à déposer à cette même adresse lors d'une permanence le vendredi matin. **au plus tard le 5 mai 2023**

#### Renseignements pour la remise de photographies pour le concours photos :

**Jean-Claude Rave : 06 73 50 98 43 Anne Perrin : 06 81 22 58 33**

**et aux permanences les vendredis de 10h à 11h30 au siège**

---

#### Bulletin de participation à compléter et à joindre à vos photos

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_ tél : \_\_\_\_\_

« Je reconnais avoir pris connaissance des modalités du concours photos organisé par Montagne Évasion dans le cadre de son 40<sup>ème</sup> anniversaire et les accepter ».

« Je m'engage à ne pas adresser d'œuvres qui ne m'appartiennent pas et à céder tous droits de reproduction à Montagne Évasion sans aucune compensation financière »

« Je m'engage à avoir l'autorisation des personnes reconnaissables sur mes photographies ou à assumer la responsabilité de cette présence en cas de non-autorisation ».

Les tirages non primés me seront restitués après le concours lors d'une permanence.

Les tirages gagnants resteront la propriété de Montagne Évasion qui pourra les publier dans son journal, les exposer dans ses locaux ou lors de manifestations publiques telles que le Forum des Associations.

Signature :